



PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2020-25

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 & PERSPECTIVES 2024



Rapport d'activité 2023 – PCS Saint-Georges-sur-Meuse

Programmation 2020-25, année 2023 du PCS3

Rapport rédigé par Geoffrey Paganelli, chef de projets du plan de cohésion sociale

L'année 2023 du plan de cohésion sociale a été marquée par trois événements majeurs.

Tout d'abord, en début d'année 2023, la région wallonne nous a octroyé une subvention de 5000€ pour lutter contre la précarité énergétique. Ce fut l'occasion de concrétiser en 2023 des actions réfléchies avec le groupe de travail que nous avons formé en 2022 avec le CPAS, le conseiller énergie et la coordinatrice POLLEC.

Ensuite, en avril 2023, en partenariat avec le CPAS, nous avons engagé une éducatrice mi-temps. Celle-ci s'occupe désormais d'animer des ateliers d'insertion sociale toutes les semaines pour un public en rupture ou en décrochage social. L'objectif pour 2024 sera d'étendre ces animations pour élargir le public et continuer notre lutte contre la rupture et l'isolement social.

Enfin, pendant la période des vacances scolaires, les installations du jardin communautaire ont été rénovées grâce à l'implication des jeunes du projet « Été jeunes ».

Le présent rapport détaillera ces trois événements mais fera également état de l'ensemble des actions du plan de cohésion sociale qui ont été menées pendant l'année 2023.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Axe 2 : Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté

Action 2.1.01 – Permanence logement

Cette action a été mise en suspens en 2023 pour être évaluée.

Par rappel, cette action telle que décrite dans le tableau de bord vise à aider les ménages à compléter un formulaire de demande de logement social. En 4 ans, seules 3 demandes ont été enregistrées et ces deux dernières années n'ont vu aucune demande sollicitée. L'explication pouvant justifier ce résultat est que les demandes de logement social peuvent se faire facilement sur le site internet de Meuse-Condroz-Logement soit en complétant le formulaire en ligne, soit en le téléchargeant. De plus, la société organise des permanences pour les candidats locataires. On peut donc penser que les personnes préfèrent passer directement par la société plutôt que par un intermédiaire.

Au regard de ces éléments, nous proposons de retirer cette action de notre programmation.

Attention, le fait de retirer l'action de notre tableau de bord, ne signifie pas que le/la citoyen·ne trouvera porte close pour toute question sur les logements sociaux. Le plan de cohésion sociale reste un service ouvert à tous et toutes et nous n'hésiterons pas à renseigner, aider ou orienter vers d'autres services si nécessaire !

Actions 2.6.02 – Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés

Je l'énonçais en introduction du rapport d'activité, nous avons reçu un subside de 5000€ pour l'organisation d'actions liées à la précarité énergétique.

Au niveau du PCS, nous travaillons en étroite collaboration avec le CPAS, le conseiller énergie et la coordinatrice POLLEC pour mener des actions liées à l'énergie. Travailler en coordination permet d'échanger les expériences et les vécus de terrain de chacun·e afin d'identifier les besoins auxquels répondre lors de nos actions.

Le premier constat que nous avons établi est que le public est très peu informé sur le monde de l'énergie de manière générale. Nous avons donc décidé de mettre en place une journée d'information qui réunirait plusieurs acteurs liés à la précarité énergétique (et à l'énergie de manière générale). Celle-ci fut organisée le samedi 15 avril 2023 dans la salle de gym de l'athénée Agri-Saint-Georges et a rassemblé 45 visiteurs.

Lors de cette journée, les visiteurs·euses pouvaient rencontrer les acteurs suivants :

- Le plan de cohésion sociale proposait des animations en économie d'énergie centrées sur la problématique des consommations de veille et de l'humidité dans l'habitation ;
- La coordinatrice POLLEC présentait son plan d'actions et invitait la population à partager ses idées sur différentes thématiques ;
- Le conseiller énergie et le guichet wallon de l'énergie présentaient leurs missions et le rôle qu'ils tiennent dans la lutte contre la précarité énergétique. Ils étaient disponibles pour répondre à toutes questions liées aux primes et aux différentes aides qui existent ;
- Le CPAS et le GILS (centre de référence pour la lutte contre le surendettement) présentaient les aides qu'ils peuvent proposer lorsqu'une situation de précarité énergétique survient ;
- L'asbl « Revert » animait 2 conférences (une en matinée et une en après-midi) sur l'énergie et l'habitat et abordait les thématiques suivantes :
 - o Le chauffage : qu'est-ce que la sensation de bien-être thermique et comment optimiser nos radiateurs ? ;
 - o Les électroménagers : que consomment nos électroménagers et comment lire l'étiquette énergétique ? ;
 - o La cuisson basse consommation : quelles sont les astuces pour consommer moins dans la préparation de nos repas ? ;
 - o L'éclairage : comment choisir une bonne ampoule ? ;
 - o L'eau chaude sanitaire : plutôt bain ou douche ? Comment détecter les fuites ?

Une seconde journée a été organisée le 12 décembre 2023 avec trois moments :

- L'asbl « Ecoconso » animait un atelier sur la gestion de sa facture d'énergie et des acomptes. L'animateur a également pris le temps d'expliquer synthétiquement les différents acteurs de l'énergie ;
- Ensuite, les agents·es communaux·ales et du CPAS organisaient un moment de rencontre pour présenter leurs missions et les aides possibles en matière d'énergie ;
- Enfin, RESA a tenu une conférence en soirée sur les compteurs d'énergie dits intelligents.

La journée a rassemblé 43 personnes qui ont reçu un kit énergie pour leur participation (le kit comprenait un bloc multiprises on/off, un wattmètre et une prise programmable).

Nos actions de 2023 ont mis l'accent sur l'accès à l'information au public et la mise en avant des différents services, notamment le CPAS qui reste l'acteur majeur de lutte contre la précarité énergétique.

Le constat que nous faisons au terme de cette année d'actions est qu'il est difficile de mobiliser un public confronté à la précarité pour ce genre d'animation. Nous n'avons pas encore d'hypothèse pour expliquer ce fait. Nous tenterons d'y apporter des éléments de réponse lors du diagnostic qui sera réalisé en vue du plan de cohésion sociale 4 qui débutera en 2024.

Action 2.6.03 Changement de fournisseur

Toujours dans la continuité de nos actions liées à l'énergie, nous avons organisé le 13 juin une journée d'aide au changement de fournisseur. Cette initiative fait suite au constat fait de la difficulté à comprendre le monde de l'énergie et la numérisation de toutes les démarches.

L'objectif de cette journée était d'expliquer aux citoyens·nes comment comparer les différents contrats d'énergie et les éléments à prendre en compte lorsque l'on veut en souscrire un. Les agents·es communaux·ales et du CPAS étaient présents·es pour accueillir le public. 15 personnes sont venues demander conseil dont 2 ont fait la démarche de changer de fournisseur. L'assistante sociale a fixé 3 rendez-vous pour un approfondissement de la situation des personnes qu'elle a rencontrées.

Action 2.8.02 – Petits aménagements en continu et durablement

Lors du précédent rapport d'activité, nous faisions état que cette action était achevée et nous la propositions au retrait du plan de cohésion sociale. La Direction de la cohésion sociale a refusé le retrait de cette action et nous a demandé de la placer en suspension.

Nous avons suivi l'avis de la Dics et cette action est en suspens dans notre tableau de bord.

Axe 3 : Droit à la santé

Action 3.2.05 – Life box

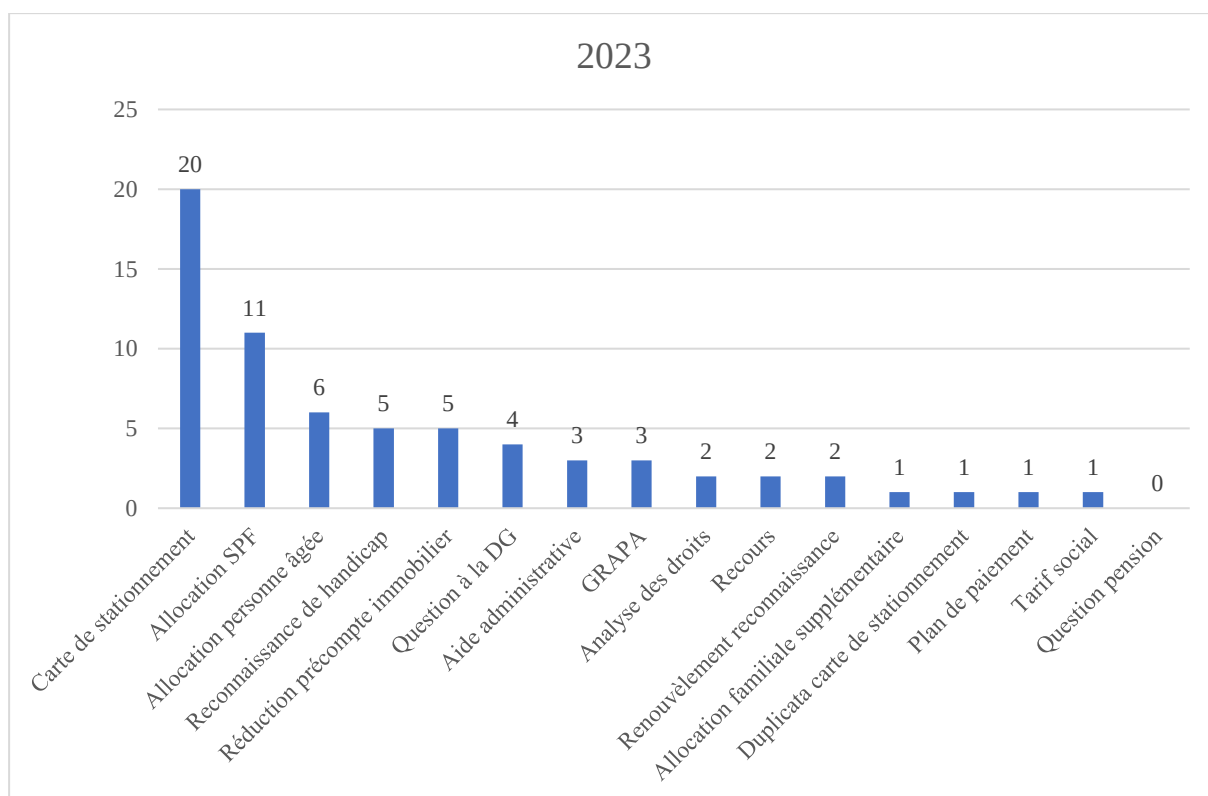
En 2023, une dizaine de boîtes a été distribuée et une publication a été faite sur la page facebook de l'administration communale le 16 novembre.

Nous allons continuer à travailler avec le conseil consultatif des aînés pour continuer à promouvoir la boîte sur la commune.

Action 3.4.02 – Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie

En 2023, nous avons aidé 67 citoyens·nes à faire valoir leurs droits sociaux.

Le droit social le plus sollicité est la carte de stationnement qui représente 30% des demandes. Ensuite nous aidons principalement à introduire des demandes de complément de revenu à la suite d'un handicap que ce soit au SPF ou aux mutuelles. Enfin, nous avons reçu quelques demandes plus spécifiques telles que des recours, des demandes de duplicata de carte de stationnement, de plan de paiement, de réduction de précompte immobilier, etc... Nous vous laissons prendre connaissance des différentes demandes dans le tableau suivant :



Axe 4 : Droit à l'alimentation

4.3.02 Distribution de colis alimentaires

La distribution des colis s'est poursuivie cette année selon son rythme habituel. Pendant la période hivernale (allant du mois d'octobre au mois de mars), c'est le PCS qui prend en charge la distribution des colis. Pendant la période estivale, c'est la Croix-Rouge qui reprend le flambeau et les distributions sont organisées au siège de Flémalle. Notre distribution de colis est rendue possible grâce à 4 bénévoles que nous remercions.

En 2023, nous avons organisé 12 distributions tous les 15 jours de janvier à mars et d'octobre à décembre :

- | | |
|----------------|-----------------|
| - 5 janvier ; | - 12 octobre ; |
| - 19 janvier ; | - 26 octobre ; |
| - 2 février ; | - 9 novembre ; |
| - 16 février ; | - 23 novembre ; |
| - 2 mars ; | - 7 décembre ; |
| - 16 mars ; | - 21 décembre. |

Ça représente 604 colis distribués sur cette période avec une moyenne de 125 personnes aidées par colis (89 adultes et 36 enfants).

La distribution de colis est le résultat d'un partenariat efficace entre le CPAS qui identifie les personnes pouvant bénéficier de l'aide, le PCS qui prend en charge toute la logistique et la Croix-Rouge qui alimente les frigos en produits frais.

Pour garnir les paniers, nous sollicitons le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) qui nous permet d'avoir un choix important et varié de denrées mais aussi de produits non alimentaires (serviettes hygiéniques, tampons, couches pour bébés). Pour vous donner une idée de ce que ça représente, voici quelques exemples :

- ±1800 litres de lait distribués ;
- ±800 kg de pâtes ;
- ±900 conserves de tomates coupées en dés ;
- ±900 boîtes de sardines ;
- ...

Nous avons la chance de pouvoir compter sur la Croix-Rouge pour fournir des produits frais provenant des invendus de magasins. Les denrées livrées sont très variées et en bonnes quantités. Voici quelques exemples de produits Croix-Rouge distribués

- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| - Charcuterie ; | - Lasagnes ; |
| - Produits laitiers ; | - Plats asiatiques à réchauffer ; |
| - Légumes et fruits ; | - Pain. |
| - Pâtes fraîches ; | |

Pour les années à venir, il faut avoir conscience que l'aide alimentaire va se compliquer. Une réduction de l'aide européenne a déjà été annoncée avec effet en 2025. Nous participons à des réunions du réseau du secteur de l'aide alimentaire pour trouver des solutions à ces diminutions d'aide. Notre partenariat avec le CPAS et la Croix-Rouge est primordial pour continuer à proposer une aide suffisante aux ménages qui en ont besoin.

En novembre 2023, j'ai suivi une formation de l'AFSCA sur les normes à respecter en matière d'hygiène. Bien que nous respectons les points les plus importants, la formation a mis en avant quelques éléments à perfectionner dans notre organisation. Nous allons procéder en 2024 aux ajustements pour qu'un éventuel contrôle se passe bien : collecte des prises de température, affichage des allergènes, étiquetage des surgelés, ...

Axe 5 : Droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Action 5.2.06_Art20 – Inclusion d'enfants handicapés

L'article 20 est un subsidiaire complémentaire au plan de cohésion sociale qui est utilisé pour favoriser l'inclusion de tous les enfants en milieu d'accueil extrascolaire.

C'est avec l'asbl « La Galipette » que nous avons noué un partenariat qui permet d'accroître leur équipe d'une psychomotricienne qui vient 2 fois par mois (le jeudi) à la crèche, à l'accueil extrascolaire et au centre de vacances. Le travail de La Galipette est un travail collectif avec les enfants, mais certains ont des besoins spécifiques qui nécessitent un accompagnement plus individualisé. Sa mission principale est d'apporter du soutien à l'équipe en observant, en analysant le comportement et la motricité des enfants afin de favoriser leur développement. À l'accueil extrascolaire et au centre de vacances, elle favorise la participation active des enfants lors des moments de jeux afin de travailler la dimension du groupe.

En termes d'indicateurs, 2 enfants sont pris en charge à la crèche de manière individuelle et 10 en groupe. À l'accueil extrascolaire et au centre de vacances, 4 sont suivis individuellement afin de les intégrer au groupe.

Action 5.5.01 – Activités de rencontre pour personnes isolées

L'action est plus connue sous la dénomination « Jardin communautaire ».

Le jardin communautaire a été très actif cette année. Tout d'abord, nous notons une augmentation du nombre de jardiniers·ières qui passe de 10 en 2022 à 13 en 2023. Pour ce faire, nous avons aménagé une parcelle supplémentaire portant le nombre d'emplacements à 13.

Le temps fort de cette année pour cette action est le travail réalisé par les jeunes du projet « Été Jeunes » qui ont rénové les installations du jardin communautaire. Ainsi, le système de collecte et d'exploitation des eaux de pluie a été rénové et un espace compost a été aménagé.

Notre objectif pour 2023 était de redynamiser le côté communautaire de l'action et pour ce faire nous avons organisé une journée de travail collectif en début de saison pour qu'anciens·nes et nouveaux·elles arrivés·es se rencontrent. 2 repas conviviaux ont également été organisés sur l'année pour réunir l'ensemble des personnes impliquées dans la culture du jardin.

Les retours sont très positifs et nous notons beaucoup d'entre-aide entre les personnes et l'organisation de moments communautaires spontanés (sans l'impulsion du plan de cohésion sociale).

Nous allons continuer sur cette lancée pour 2024 en faisant du jardin communautaire un véritable outil de liens sociaux.

Action 5.5.01_A1 – Activités de rencontre pour personnes isolées

C'est l'un des temps forts de l'année 2023 pour le plan de cohésion sociale : l'engagement d'une éducatrice A2 mi-temps en partenariat avec le CPAS. Son objectif est de mettre en place sur le territoire des animations à destination des personnes en isolement social ou en rupture sociale.

Depuis le mois d'avril 2023 (date de son engagement), elle a organisé 33 activités pour 17 personnes différentes au total. Les thématiques étaient variées mais avaient comme objectif principaux d'ouvrir les personnes au monde extérieur, à la culture notamment, mais aussi les habituer à respecter des horaires, pouvoir planifier une activité...

L'éducatrice a pu observer différents résultats à la suite de ses animations tels que la rupture de l'isolement au travers de la vie de groupe qui est insufflée par les activités. La dimension du groupe est importante dans sa méthodologie, ça lui permet de travailler la communication, l'image qu'on les personnes d'elles-mêmes (valorisation de leurs compétences, esprit d'équipe, ...) mais surtout nouer des relations de confiance au sein de ce groupe.

Au-delà de ça, les activités sont l'occasion pour ces personnes de tenter de nouvelles expériences, de s'ouvrir à la culture, à la vie communale et surtout faire de nouvelles rencontres.

Axe 6 : Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

6.1.04 Co-construction/amélioration d'actions du plan

La démarche de construction du futur plan de cohésion sociale a commencé au second semestre 2023 avec la définition des trois grandes thématiques qui seront mises à la loupe :

- Personne âgée et vivre chez soi ;
- Insertion socio-professionnelle ;
- Environnement sain et cadre de vie adapté.

Pour chaque thématique, des rencontres avec les citoyens·nes sont prévues pour récolter leur point de vue qui sera croisé avec celui des professionnels. L'objectif est d'établir un diagnostic social qui définira les besoins auxquels le plan de cohésion 4 devra répondre au travers de ses actions.

Une stagiaire viendra aider à la démarche courant 2024.

6.4.03 Ateliers d'aide à l'outil informatique

En ajoutant cette action au plan de cohésion sociale, nous voulions impulser le retour d'ateliers en informatique pour sensibiliser la population, en particulier les seniors, à l'utilisation du numérique et surtout les risques que ça engendre.

Avec le conseil communal consultatif des aînés, nous avons repris contact avec la province de Liège et son projet « Mobitic ». 4 ateliers ont été organisés au second semestre 2023 et les thématiques étaient :

- Choisir son matériel en fonction de ses besoins ;
- L'argent en ligne ;
- Utiliser un smartphone ;
- Détecter et éviter les dangers du web.

Au premier semestre 2024, quatre autres ateliers seront organisés par « Mobitic ».

Bien que ces ateliers soient un outil à la lutte contre la fracture numérique, le conseil communal des aînés estime que plus de séances sont nécessaires pour aboutir à une démarche d'apprentissage.

C'est pour cette raison que des échanges ont été entamés avec l'école de promotion sociale « EAFC Hesbaye-Condroz » pour organiser un cursus scolaire à Saint-Georges. Celui-ci débutera en janvier 2024 au centre culturel.

Ce cursus sera un excellent outil pour lutter contre la fracture numérique, notamment de nos aînés. Cependant, tout le monde ne pourra pas y accéder du fait des horaires qui peuvent être un frein. C'est pour cette raison que nous pensons que les ateliers « Mobitic », plus occasionnels, restent une plus-value pour toucher le plus de monde possible et ainsi éviter que la fracture numérique n'entraîne des situations telles que des escroqueries.

Axe 7 : Droit à la mobilité

Action 7.2.01 – Moyen de transport de proximité

Le taxi social a continué sa mission tout au long de l'année. Il a réalisé 724 trajets dont 15 ont nécessité les installations PMR du véhicule. Ça représente 15 432 kilomètres parcourus pour 65 personnes différentes. Les destinations principales sont le CHU, le CHBA, le CHC Waremmes, la Citadelle et les commerces de la région.

Le public du taxi social s'est quelque peu renouvelé en 2023 puisqu'on note 11 nouveaux passagers·ères tandis que 7 personnes ont cessé d'utiliser le service soit pour cause de décès ou d'entrée en maison de repos. Le public est principalement des femmes de 80 ans, mais cette année on note une augmentation d'hommes faisant appel au service.

Le service rencontre toujours un franc succès. Certaines périodes sont plus chargées et il arrive que toutes les demandes ne soient pas satisfaites. Dans ce cas, le chauffeur oriente les personnes vers d'autres services similaires pour leur transport. Le chauffeur tient à rappeler que s'il a dû refuser une fois un rendez-vous, il ne faut pas hésiter à le rappeler pour d'autres rendez-vous. Dès qu'il peut effectuer un transport, il le fera volontiers.

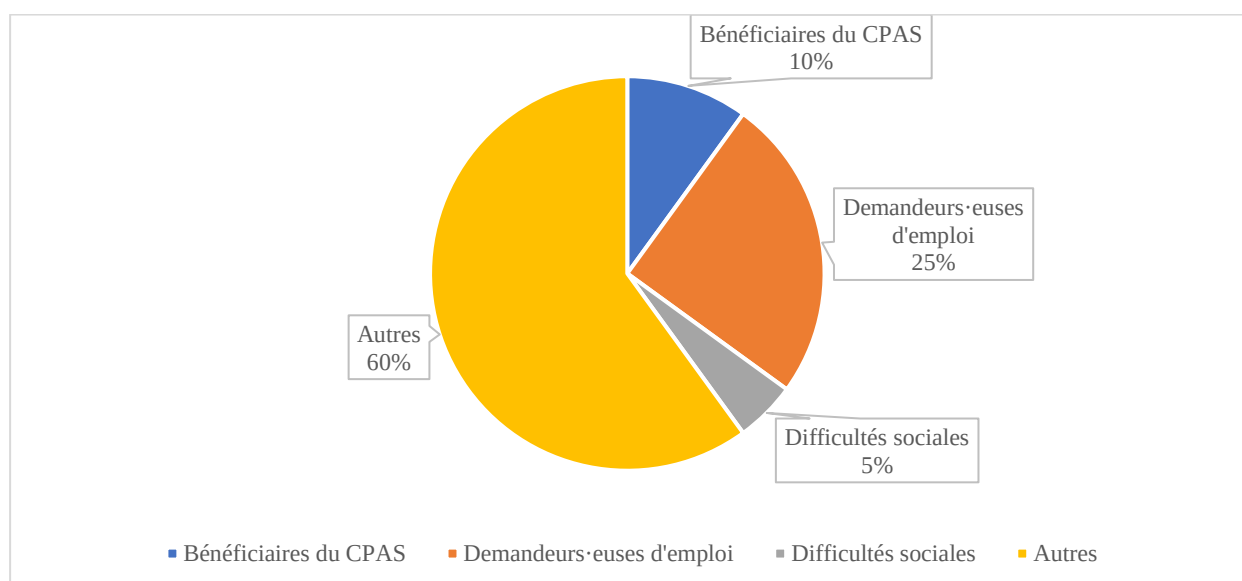
Le taxi social est un outil important sur la commune qui répond aux problèmes de mobilité du public. Il permet aussi à quelques personnes âgées de garder de l'autonomie en continuant à faire leurs courses.

Action 7.4.01 – Formation théorique au permis de conduire

Une formation au permis de conduire a été organisée en février 2023 et a accueilli 21 personnes. Pour rappel, les cours sont dispensés par l'auto-école « Huy-Motor » et donnent accès à une attestation de participation pour les 15 heures de cours.

Le coût de la semaine de formation est de 70€ sauf pour les personnes bénéficiant d'une aide du CPAS, les demandeurs·euses d'emploi et les personnes en difficultés sociales qui bénéficient de la gratuité.

La répartition du public est la suivante :



Pour l'année 2024, nous avons l'intention de poursuivre ces formations avec l'intention d'en organiser 2 par an pour pouvoir accueillir jusqu'à 40 néophytes à la conduite. L'inscription aux 15h de cours reste à 70€ et nous gardons le principe d'un tarif préférentiel pour les publics dits « les plus vulnérables ». Leur formation reste gratuite mais nous demanderons aux personnes de prendre en charge l'achat du livre (25€). Le public pouvant bénéficier du tarif préférentiel est désormais clairement défini et élargi :

- Demandeurs·euses d'emploi ;
- Bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une allocation de handicap ;
- Bénéficiaires du tarif social énergie ;
- Personnes reprises sous le statut BIM ;
- Personnes en médiation de dettes ou en recouvrement collectif de dettes ;
- Parents vivant seuls·es avec au moins un enfant à charge

Le PCS de Saint-Georges-sur-Meuse c'est aussi...

...favoriser la participation citoyenne, notamment de nos plus jeunes, en prenant au **conseil communal des enfants**.

...du réseautage en assistant à de nombreuses **réunions de coordination** entre PCS mais aussi sur des thématiques liées à nos actions telles que la distribution de colis alimentaires, le taxi social, ...

...des employés qui se **forment en continu**. Cette année, le chef de projets a suivi 3 formations :

- Panorama des droits sociaux à HELMO ESAS ;
- Pratique de l'action et l'évaluation expérimentaliste par le « Réseau égalité » ;
- Normes AFSCA dans l'aide alimentaire par l'AFSCA.

...participer à la **coordination des services et associations de la commune**.

...participer à l'élaboration des projets **Été Solidaire et Été Jeunes** et les concrétiser en encadrant les groupes de jeunes.

...des valeurs écologiques en intégrant l'**Éco-team** et le groupe de travail **Zéro déchets**.

...mais surtout, un service ouvert à toute la population !

Perspectives 2024 – PCS Saint-Georges-sur-Meuse

L'année 2024 ne marquera pas de grands changements dans le plan de cohésion sociale. En effet, le décret qui régit les PCS est en train d'être réformé. Dès lors, il ne nous paraît pas pertinent d'ajouter de nouvelles actions au plan pour les deux dernières années sans savoir si les actions entreprises pourront être prolongées au-delà de 2025.

Nous prenons donc le parti de continuer à développer les actions reprises actuellement dans le plan tout en les améliorant et les adaptant aux réalités du terrain.

Ci-dessous, le tableau dressera un petit récapitulatif de ce qui est attendu en 2024 au niveau du plan de cohésion sociale :

Action	Perspective 2024
2.1.01 Permanence logement	Retrait du plan de cohésion sociale
2.6.02 Ateliers collectifs en économie d'énergie	Poursuite du travail de coordination
2.6.03 Changement de fournisseur	Nouvelle campagne à la fin de l'été 2024
3.2.05 Life box	Poursuite de l'action avec le CCCA Campagne de communication
3.4.02 Accompagnement individuel des personnes dépendantes en perte d'autonomie	Campagne de communication pour valoriser le service et sensibiliser la population à faire
4.3.02 Distribution de colis alimentaires	Étendre l'action toute l'année
5.2.06_Art20 Inclusion d'enfants handicapés	Poursuite du partenariat avec La Galipette
5.5.01 Activités de rencontre pour personnes isolées	Continuer à développer l'aspect communautaire Ouvrir une parcelle supplémentaire Continuer à rénover les installations
5.5.01_A1 Activités de rencontre pour personnes isolées	Étendre les activités au lundi
6.1.04 Co-construction/amélioration d'actions du plan	Mise en place de la consultation citoyenne
6.4.03 Ateliers d'aide à l'outil informatique	S'assurer de l'organisation des ateliers
7.2.01 Moyen de transport de proximité	Continuité du service
7.4.01 Formation théorique au permis de conduire	Organisation de 2 sessions : mars et octobre/novembre